



Le 18 avril 2011, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Claude DEGASPERI, Maire.

Date de la convocation : 12 avril 2011.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2011 présenté en séance **est adopté à l'unanimité.**

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans la cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, en séance du 3 avril 2008.

CONTRAT DE SERVICE COPIEUR (art. L2122-22-4 du CGCT)

Le Maire, considérant qu'il y a lieu d'intégrer des besoins plus grands et spécifiques en matière de matériel de copie, et au vu des différents appareils défectueux ou obsolètes que la Mairie possède (fax, scanner), **décide** d'accepter un contrat avec la société ALPES COPIEURS SERVICES, pour la location d'un matériel multifonctions selon les termes suivants :

description : RICOH MPC 3500 numérique de démonstration, 35 pages/minute couleur et noir et blanc ; chargeur d'originaux ; recto/verso automatique ;

4 magasins papier ; 1 by-pass 100 feuilles ; formats du A6 au A3 ; zoom ;

Système de tri + agrafage ; fonction imprimante réseau ; fonction scanner réseau ;

Fonction fax + PC fax ; meuble roulettes.

durée de la location : 48 mois ;

loyer du matériel : 508 € HT/trimestre ;

coût des copies : _____ - noir & blanc 0.01203 € HT/l'unité,

- couleur 0.10 € HT/l'unité,

pour un contrat minimum annuel de 100 000 copies noir & blanc.

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE (art. L2122-22-4 du CGCT)

Le Maire, considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre d'un programme de création de réseaux humides sur le quartier des Nesmes, de désigner un Maître d'œuvre qui se chargera de ce projet ; **décide** d'accepter et de signer un contrat avec ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils à Moirans pour les éléments de mission suivants : AVP - PRO – ACT – VISA – DET – AOR, pour un montant de 11 570 € HT.

Pour une cohérence dans le vote du budget primitif de la Commune, le point n°11 « *indemnité de conseil au comptable* » a été voté en début de séance.

En conséquence, l'ordre et la numérotation des points ont été remaniés par rapport à ceux de la convocation.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Le Conseil Municipal, considérant les prestations de conseil assurées par Madame Annie RHABI à compter du 1^{er} juillet 2010, en matière comptable, budgétaire et financière, **décide** de lui attribuer l'indemnité de conseil, à compter de l'exercice 2010 en proportion de sa durée d'affectation.

L'indemnité sera calculée au taux de (100%) par application des taux fixés à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 à la moyenne des trois dernières années des dépenses budgétaires réelles, soit :

3.00°/00	sur les	7622.45 premiers euros
2.00°/00	sur les	22867.35 euros suivants
1.50°/00	sur les	30489.80 euros suivants
1.00°/00	sur les	60979.61 euros suivants
0.75°/00	sur les	106714.31 euros suivants
0.50°/00	sur les	152449.02 euros suivants
0.25°/00	sur les	228673.53 euros suivants
0.10°/00	sur les	sommes excédant 609796.07 euros.

L'indemnité versée au titre de l'année 2010 s'élève à **217.34€**

Les crédits nécessaires sont inscrits chaque année à l'article 6225 du budget.

par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Séverine BILLON-LAROUTE, Martine MACHON, Patrick FALCON, Marcel TREVISAN)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Pierre OCCELLI, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, **examine** le compte administratif communal 2010 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT CUMULE

Dépenses : 912 536.18 €

Recettes : 1 021 539.40 €

excédent de clôture : 109 003.22 €

INVESTISSEMENT CUMULE

Dépenses : 251 671.01 €

Recettes : 216 111.27 €

BESOIN FINANCEMENT : 35 559.74 €

RESULTAT GLOBAL : 73 443.48 €

et l'approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2010, **par 12 voix POUR (Séverine BILLON-LAROUTE s'étant absentée n'a pas participé au vote).**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat de l'exercice : +77 606.36 €

Résultats antérieurs de l'exercice,

R 002 du compte administratif : 31 396.86 €

Résultat à affecter : 109 003.22 €

Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) : 19 467.29 €

Solde des restes à réaliser

Besoin de financement : 16 092.45 €

Affectation en réserves R1068 en investissement : 35 559.74 €

Report en fonctionnement R 002 : 73 443.48 €

VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES – ANNEE 2011

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

- taxe d'habitation : 19.98 %
- foncier bâti : 25.64 %
- foncier non bâti : 78.96 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 26.14 %

par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Emmanuel SIRAND PUGNET)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations ci-après, selon la répartition suivante :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT ALLOUE
AFIPAIEIM	23.00 €
Culture et Loisirs	128.00 €
Union Isère Délégué	16.00 €
Divers	236.00 €
Don du Sang	25.00 €
Ecole de Musique	4 440.00 €
Association Anciens maires et adjoints	100.00 €
Coopérative scolaire	2 000.00 €
Souvenir Français	20.00 €
ADMR	3432.00 €
UDEV	16.00 €
Echo Alpin	1069.00 €
Chartreuse Montagne	760.00 €
UMAC	31.00 €

par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Séverine BILLON LAROUTE)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE ASSOCIATION.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « *CLAP Sac à Jouets/Halte garderie* », d'un montant de 5 000€ au titre de la participation à l'exercice 2009 et de 9 500€ au titre de la participation à l'exercice 2011.

par 12 voix POUR (Marylène GUIJARRO n'ayant pas participé au vote)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE ASSOCIATION.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « *CLAP Sac à Jouets/garderie péri-scolaire* », d'un montant de 5 686 €

par 12 voix POUR (Marylène GUIJARRO n'ayant pas participé au vote)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE ASSOCIATION.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « *Comité des Fêtes* », d'un montant de 1 600€

par 12 voix POUR (Paul BUISSIERE n'ayant pas participé au vote)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE ASSOCIATION.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement « *la Maison du Tourisme St Joseph de Rivière/St Laurent du Pont* », d'un montant de 1 000€

par 12 voix POUR (Martine MACHON n'ayant pas participé au vote)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal vote chapitre par chapitre, **et adopte à l'unanimité** le budget primitif 2011, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 988 541.00 €

Recettes : 988 541.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 204 907.00 €

Recettes : 204 907.00 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Pierre OCCELLI, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, **examine** le compte administratif de l'eau et l'assainissement 2010 qui s'établit comme suit :

EXPLOITATION CUMULE

Dépenses : 135 840.74 €

Recettes : 132 409.63 €

déficit de clôture : - 3 431.11 €

INVESTISSEMENT CUMULE

Dépenses : 204 907.00 €

Recettes : 204 907.00 €

Reste à réaliser : 87 380.00 €

Excédent de financement : 123 153.41 €

et l'approuve à l'unanimité.**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT****Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2010.**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT****Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat de l'exercice : -16 331.04 €

Résultats antérieurs de l'exercice :

D 002 du compte administratif: 12 899.93 €

Résultat à affecter : - 3 431.11 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement

R 001 (excédent de financement) : 210 533.41 €

Report en exploitation R 002(déficit)°: - 3 431.11 €**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT****Le Conseil Municipal vote** chapitre par chapitre, **et adopte, à l'unanimité** le budget primitif 2011, qui s'équilibre comme suit :**EXPLOITATION**

Dépenses : 146 655.00 €

Recettes : 146 655.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 267 000.00 €

Recettes : 267 000.00 €

ADHESION AU PROCEDE DE TELETRANSMISSION DES ACTES**Le conseil municipal, considérant** que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité,**décide à l'unanimité :**

- **de procéder** à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- **de bénéficier** de la formule fédérative que propose le Centre de Gestion de l'Isère en tant que collectivité adhérente,
- **de choisir** le dispositif S2LOW de ADULLACT PROJET,
- **de conclure** une convention de mise en oeuvre de la télétransmission avec la Préfecture de l'Isère, représentant l'Etat à cet effet.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2011**Le Conseil Municipal, considérant** qu'il convient de procéder au tirage au sort public de quatre personnes figurant sur la liste électorale de la commune pour exercer les fonctions de jurés et que ces dernières devront avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2011,**entérine** le tirage au sort suivant :

- 1- VILLEMONTX Marie épouse COVIC
- 2- MAITRE Stéphanie
- 3- MURELOTTO Marie Louise épouse COTTIN
- 4- ALCARAZ Paul.

Séance levée à 22h15.